
PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Mégantic/Lac Aylmer du Delta Sherbrooke le 27 janvier 2010 à 9 heures.

PERSONNES PRÉSENTES :

| | |
|---|---|
| Bernier, Maurice – membre et président | Marinovich, Gérard – membre |
| Bureau, Sylvie – membre | Masson, Réjean – membre |
| Desrochers, Huguette – membre et secrétaire | Mauri, Florencia – membre |
| Gingras, Diane – membre et trésorière | Pouliot, Robert Y. – membre |
| Goguen, Nathalie – membre | Robert, Nicole – membre |
| Hémond, Jacques – membre | Roy, Alain – membre |
| Lamoureux, Bertrand – membre | Roy, Robert G. – membre |
| Lavoie, Michèle – membre | Roy-Laroche, Colette – membre et 2 ^e vice-présidente |
| Marceau, Denis – membre | Sévigny, Bernard – membre et 1 ^{er} vice-président |

PERSONNES INVITÉES :

Poulin, Pierre – directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

PERSONNES-RESSOURCES :

Blanchette, Jean-Louis, conseiller en développement
Bureau, Andrée, conseillère en développement
Desautels, Dominique, conseillère en développement
Falcão, Caroline, conseillère en développement
Fréchette, François, conseiller en développement
Quirion, Murielle, secrétaire de direction
Wolfe, Marie-Hélène, directrice générale

PERSONNES ABSENTES :

| | |
|----------------------------|-----------------------------|
| Boucher, Claude – membre | Grimard, Hugues – membre |
| Cloutier, Vincent – membre | Hamm, Vicki May – membre |
| Fouquet, Guy – membre | Martel, Marc-André – membre |
| Gagné, Laurian – membre | Potvin, Normand – membre |

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Maurice Bernier préside la séance et Mme Murielle Quirion est désignée comme secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 9 h 10 et il souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Il profite de l'occasion pour saluer les gens du public qui assistent en grand nombre à cette assemblée.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y ajoutant les points suivants :

4.4.3 : Entrepreneuriat : Information

5.3.4 : Entente spécifique sur le développement de l'offre touristique - Reconduction de l'an 3 et engagements financiers : Décision

10.1 : Affaires diverses : Unis de cœur pour Haïti : Information

CRÉ-10-001 Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Réjean Masson
et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2 PROCÈS-VERBAUX DU 9 DÉCEMBRE 2009

2.1 Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 décembre 2009

Monsieur le président demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 9 décembre dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-10-002 Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Diane Gingras
et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 décembre 2009 tel qu'il est présenté.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Suivi du procès-verbal

Marie-Hélène Wolfe fait les suivis suivants :

- **Agent de participation citoyenne - page 5** : M^{me} Fanie Lebrun est entrée en poste le 11 janvier dernier. Monsieur le président lui souhaite la bienvenue dans l'équipe.
- **Entente intérimaire en matière d'immigration - page 9** : Le chargé de projet pour identifier les facteurs de réussite, de même que des milieux où des projets se déroulent ou pourraient se dérouler est M. Denis Marceau. Celui-ci a été sélectionné à la suite d'un appel de proposition coordonné par le comité de travail de l'entente intérimaire. Monsieur Marceau entrera en contact avec les représentants des municipalités et des MRC. Une invitation est faite aux administrateurs de diffuser l'information dans leur milieu et de collaborer aux travaux.
- **DEFI - page 10** : Les membres du conseil d'administration seront conviés à une conférence de presse le 19 février prochain pour assister au dévoilement de la nouvelle image du projet.
- **Démarcheur en construction bois - page 16** : Une conférence de presse aura lieu à 13 h 30 aujourd'hui.

3 AFFAIRES INTERNES

3.1 Orientations / vision du président

M. Maurice Bernier, président de la CRÉ de l'Estrie, expose les grandes lignes de la façon dont il entend assurer cette fonction. Il précise qu'il sera disponible à raison d'une journée par semaine, soit les vendredis au bureau de la permanence de la CRÉ. À ce moment, il travaillera les dossiers avec la direction générale et l'équipe de professionnels. Il en profitera également pour rencontrer les partenaires du milieu. Il souhaite également rencontrer tous les membres du conseil d'administration dans les plus brefs délais. Il les invite à communiquer avec lui s'ils ont des besoins ou des dossiers spéciaux.

Il entend mettre à profit les talents de la CRÉ de l'Estrie pour assurer un développement harmonieux et significatif pour l'ensemble de la région de l'Estrie. Pour y arriver, il aura besoin de l'expertise de chacun des membres de ce conseil d'administration et de l'implication et la collaboration des partenaires du milieu.

3.2 Remplacement d'un membre de la société civile

CONSIDÉRANT QU'un poste nommé par le conseil est vacant;

CONSIDÉRANT QUE tous les mandats aux postes nommés par le conseil arrivent à échéance en juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE le processus de consultation des organismes du milieu doit être déployé à la fin du mois de février 2010;

CONSIDÉRANT QUE le processus de consultation doit faire l'objet d'une recommandation lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

CRÉ-10-003

**Il est proposé par Gérard Marinovich
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

DE ne pas procéder à une nomination intérimaire pour pourvoir au poste vacant;

DE soumettre le processus de consultation à la prochaine réunion du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Bernier ajoute que des modifications seront également apportées aux consultations des collègues électoraux et seront soumises lors du prochain conseil d'administration.

4 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012/ SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

4.1 Forum de mi-plan de développement de l'Estrie

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 propose de tenir une rencontre régionale de bilan de mi-parcours du Plan de développement;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la rencontre régionale 2010 est de faire le point sur l'avancement du Plan de développement de l'Estrie et de convenir des priorités à mettre en œuvre pour réaliser le Plan d'ici le 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE la date proposée est le mercredi 26 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE les participants à la rencontre régionale de 2008 ont exprimé leur volonté que la prochaine rencontre régionale se déroule sur une journée entière;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre devra réunir les principaux partenaires du Plan de développement;

CRÉ-10-004

**Il est proposé par Huguette Desrochers
appuyée par Réjean Masson
et résolu :**

DE mandater le comité de suivi du Plan de développement de l'Estrie pour organiser la rencontre régionale 2010 de suivi du Plan de développement de l'Estrie;

DE mettre à contribution les comités-conseils de chaque axe ainsi que les principaux porteurs de stratégies du Plan de développement de l'Estrie;

DE tenir cette rencontre le mercredi 26 mai 2010 et de réserver toute la journée.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Axe 1 – Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie

4.2.1 Programme « Défi climat »

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie a identifié dans les principes directeurs du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le programme « Défi climat » favorise l'établissement de comportements responsables dans l'atteinte d'objectifs face à la réduction des gaz à effets de serre et qu'il s'inscrit dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le programme « Défi climat » version 2010 vise un déploiement dans l'ensemble des régions du Québec et s'appuie sur des expériences concluantes de partenariat entre une Conférence régionale des élus et un Conseil régional en environnement;

CONSIDÉRANT QUE les retombées d'une telle initiative sont positives à la fois pour le développement de la région de l'Estrie et du Québec en matière de protection de l'environnement.

CRÉ-10-005

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot
appuyé par Nathalie Goguen
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie soit partenaire du Conseil régional en environnement de l'Estrie pour la campagne DÉFI CLIMAT qui se réalisera du 10 mars au 30 avril 2010;

QUE la CRÉ de l'Estrie participe aux activités de communications entourant la campagne et qu'elle invite les municipalités de la région à participer;

QUE la CRÉ de l'Estrie accorde et verse une contribution financière de deux mille dollars (2 000 \$) pour la réalisation des activités dans la région.

Adoptée à l'unanimité

Mme Lyse Rouillard, directrice générale, accompagnée de M. Antoni Daigle, chargé de projet au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, ont présenté aux membres du conseil d'administration la 3^e édition de la campagne Défi Climat 2010. Il s'agit d'une vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation pour la lutte aux changements climatiques. Cette campagne cible les milieux de travail et les établissements d'enseignement. Elle profite également de l'occasion pour remercier M. Maurice Bernier qui a accepté la présidence d'honneur de cette campagne.

4.3 Axe 2 – Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement

4.3.1 Journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie est partenaire de l'entente spécifique sur la mobilisation régionale pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes estriens;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente spécifique, la CRÉ de l'Estrie participe aux travaux du comité de mobilisation du projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE);

CONSIDÉRANT QUE le PRÉE a mis sur pied, en collaboration avec d'autres régions du Québec, une semaine de sensibilisation à l'importance de la réussite éducative, les Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT l'importance de l'enjeu de la réussite scolaire pour le développement de la région.

CRÉ-10-006

**Il est proposé par Huguette Desrochers
appuyée par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie désigne les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2010, Journées de la persévérance scolaire dans la région de l'Estrie;

QUE les membres du conseil d'administration portent le ruban blanc et vert, aux couleurs des Journées de la persévérance scolaire, durant la semaine du 15 au 19 février 2010;

QUE la CRÉ de l'Estrie réitère son engagement à soutenir la persévérance scolaire des jeunes par le biais d'activités de communication, durant les Journées de la persévérance scolaire;

QUE la CRÉ de l'Estrie et ses membres diffusent l'information dans leurs communautés respectives sur les activités découlant des Journées de la persévérance scolaire.

Adoptée à l'unanimité

Mme Dominique Desautels mentionne que ce ruban est composé de deux (2) couleurs, soit un ruban blanc représentant « les jeunes » et un ruban vert représentant « le soutien apporté par la communauté ».

4.4 Axe 4 - Miser sur l'Adaptation économique

4.4.1 Aéroport de Sherbrooke

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie a été saisie de l'urgence de procéder à des réfections majeures pour maintenir les infrastructures de l'aire de manœuvre de l'Aéroport de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du dépôt d'une étude d'impacts économiques de l'Aéroport pour la région de l'Estrie, la CRÉ de l'Estrie a résolu de reconnaître l'Aéroport de Sherbrooke comme une infrastructure régionale d'importance (CRÉ-09-089);

CONSIDÉRANT QUE des contributions financières importantes sont déjà consenties par la municipalité et le gouvernement du Québec et que la contribution de la région est essentielle à l'obtention de financement de la part du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QU'il est incontournable de trouver collectivement des mécanismes pour maintenir les services de l'aéroport comme outil de développement régional;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière exceptionnelle a été formulée à la CRÉ de l'Estrie.

CRÉ-10-007

**Il est proposé par Bernard Sévigny
appuyé par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

DE réserver une somme de cent mille dollars (100 000 \$) à même l'enveloppe du FDR 2009-2010, conditionnellement à l'évaluation favorable du projet par le comité d'évaluation FDR;

DE réitérer l'appui non équivoque de la CRÉ de l'Estrie à l'égard de la nécessité de maintenir un aéroport desservant les entreprises de la région de l'Estrie;

DE soutenir les démarches de la Ville de Sherbrooke auprès du gouvernement fédéral pour l'obtention de l'aide financière nécessaire à la réfection urgente des aires de manœuvre;

DE procéder à la nomination des personnes suivantes au comité de travail de l'Aéroport :

- Maurice Bernier, président de la CRÉ de l'Estrie
- Nicole Robert, préfet de la MRC du Haut-Saint-François
- Colette Roy-Laroche, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic

- Bertrand Lamoureux, maire de la Ville de Coaticook
- Vicky May Hamm, mairesse de la Ville de Magog
- Jacques Hémond, préfet de la MRC des Sources
- Claude Boucher, préfet de la MRC du Val-Saint-François
- Laurian Gagné, maire de la Ville de Valcourt
- Bernard Sévigny, maire de la Ville de Sherbrooke
- David Price, conseiller municipal à la Ville de Sherbrooke

Ce comité de travail verra à établir une étroite collaboration avec les principaux utilisateurs de ces services et pourra s'adjoindre les personnes-ressources pertinentes.

DE donner le mandat suivant au comité de travail :

1. Développer une position régionale quant au maintien et au développement des installations aéroportuaires;
2. Identifier le mécanisme de gestion régional approprié, incluant la structure administrative et le financement des opérations;
3. S'assurer que l'établissement d'une offre de services à destination de Toronto soit établi en étroite collaboration avec les principaux utilisateurs.

DE recevoir le rapport du comité sur la position régionale (mandat 1) au plus tard le seize (16) juin deux mille dix (2010).

Adoptée à l'unanimité

4.4.2 Mentorat

Mme Andrée Bureau présente aux membres la dynamique du mentorat dans la région. Depuis un certain temps, une entente administrative entre Pro-Gestion Estrie (cellule couvrant la Ville de Sherbrooke) et le Centre d'entrepreneurship Dobson-Lagassé (cellule couvrant les 6 autres MRC) a été conclue avec le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et la CRÉ de l'Estrie.

La Fondation de l'Entrepreneurship, organisme qui soutient et appui les cellules de mentorat au Québec, a changé son mode de déploiement de mentorat, ce qui cause certains irritants pour les cellules de la région. La Fondation a constaté que le modèle en cours n'est plus viable et souhaite, via le nouveau Réseau M, augmenter l'accès au service pour l'ensemble des entreprises québécoises.

Le mentorat d'affaires est l'une des priorités d'action identifiées dans la stratégie estrienne de développement de l'entrepreneuriat, il semble donc opportun de concerter les partenaires pour trouver un mécanisme permettant le maintien des services et de diminuer les irritants.

Le consensus suivant est établi entre les partenaires du milieu : le mentorat est nécessaire, les deux (2) cellules sont reconnues et l'adhésion au Réseau M est tributaire d'une modulation régionale concernant certains éléments irritants. Une entente spécifique pourrait être développée.

4.4.3 Entrepreneuriat

Mme Andrée Bureau explique aux membres que la stratégie estrienne de développement de l'Entrepreneuriat a identifié le développement d'une culture entrepreneuriale comme une priorité. Pour aller dans ce sens, un projet de la Table de la culture entrepreneuriale de l'Estrie a obtenu du financement du Fonds de développement régional (Études et recherches) pour l'élaboration d'un plan d'action pour la promotion de la culture entrepreneuriale en Estrie.

Ce plan d'action a été déposé en novembre dernier et a soulevé l'intérêt du comité-conseil de la CRÉ de l'Estrie sur l'adaptation économique. Il a aussi reçu l'appui de nombreuses organisations de la région. Les discussions avec les promoteurs portent à croire que la Corporation de développement économique de l'Estrie serait une bonne organisation pour la réalisation de ce plan d'action, étant donné sa vocation en développement économique et sa portée régionale.

La CRÉ de l'Estrie est en attente d'une réponse de la part de la Corporation de développement économique de l'Estrie quant à l'intérêt de celle-ci dans ce dossier.

5 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

5.1 Gestion

5.1.1 État de situation

Mme Andrée Bureau présente l'état de situation du Fonds de développement régional 2009-2010, incluant les propositions d'investissement au 27 janvier 2010. Elle mentionne également qu'un dernier appel de projets sera réalisé d'ici le 31 mars 2010.

5.1.2 Désengagement à effectuer du FDR

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été engagées au cours des dernières années à même l'enveloppe du Fonds de développement régional (FDR);

CONSIDÉRANT QU'en respect des protocoles d'ententes, certaines de ces sommes n'ont pas été versées en entier aux promoteurs, car les coûts des projets ont été moins importants que prévu et que certaines activités n'ont pas été réalisées;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes doivent être désengagées par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie afin d'être réinjectées dans le FDR.

CRÉ-10-008

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Alain Roy
et résolu :**

DE désengager les montants suivants :

- 43 000 \$ du projet « Implantation d'une nouvelle approche de la surveillance de la qualité de l'eau à l'échelle des bassins versants » (FDR 05-05-116)
- 2 000 \$ du projet « Enquête manufacturière en Estrie – LIC » (FDR 05-07-301)
- 2 750 \$ de l'étude réalisée par KPMG sur « Les mesures fiscales applicables aux entreprises de transformation des régions ressources » (FDR 05-07-305)
- 50 000 \$ du projet « Développement et positionnement de la grappe des sciences de la vie de l'Estrie » (FDR 05-07-102)
- 2 308 \$ du projet « Prix d'architecture de la Ville de Sherbrooke » (FDR 05-08-102)
- 30 000 \$ du projet « Halte routière des Hautes Appalaches » (FDR 05-08-129)

D'attribuer ces sommes résiduelles à l'enveloppe du FDR 2009-2010, volet projets structurants et ententes spécifiques.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Recommandations du comité d'évaluation

5.2.1 La Tribune de la diversité / FDR-05-09-113

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs du projet « La Tribune de la diversité » ont formulé une demande de révision de la décision de la CRÉ de l'Estrie sur l'octroi d'une subvention par le Fonds de développement régional (FDR);

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été jugée recevable;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation du FDR a analysé le projet à la lumière des nouvelles informations fournies;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles informations démontrent que le projet s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux partenaires se sont ajoutés au projet;

CONSIDÉRANT QUE la campagne nationale pour *promouvoir l'apport de l'immigration au développement du Québec, pour informer et sensibiliser la population* est terminée;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la CRÉ de l'Estrie au projet offre une vitrine aux travaux en cours et à venir dans le cadre de la « Tribune de la diversité » pour les suites de l'entente intérimaire en immigration.

CRÉ-10-009

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Nathalie Goguen
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 48 000 \$ au projet « La Tribune de la diversité » à même l'enveloppe du FDR 2009-2010, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'obtenir des cibles de la part des promoteurs pour chacun des indicateurs de résultats proposés;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.2 Campagne majeure de promotion et de publicité pour attirer et recruter des ressources humaines qualifiées vers l'Estrie afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre/ FDR-05-09-119

CONSIDÉRANT QUE le projet est directement en lien avec l'orientation 2.3 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 « Attirer et retenir la main-d'œuvre qualifiée »;

CONSIDÉRANT QUE le projet fait l'objet de nombreux partenariats et est issu d'une démarche de concertation entre de grands employeurs de la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'avère une démarche en amont, soit de faire germer l'idée que s'établir en Estrie pour travailler peut être une avenue;

CONSIDÉRANT QUE certains aspects du projet sont à définir, notamment les besoins du marché du travail, l'identification des forces et des éléments distinctifs de la région, la capacité des communautés à recevoir et intégrer adéquatement ces nouveaux travailleurs, le public ciblé pour la campagne;

CONSIDÉRANT QUE, le plan de communication n'étant pas établi, le plan de financement et la ventilation des coûts demeurent sommaires.

CRÉ-10-010

**Il est proposé par Diane Gingras
appuyée par Florencia Mauri
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 100 000 \$ au projet « Campagne majeure de promotion et de publicité pour attirer et recruter des ressources humaines qualifiées vers l'Estrie afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre » à même l'enveloppe du FDR de 2009-2010, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'accorder un premier versement de 30 000 \$ au promoteur pour l'élaboration de la campagne et d'octroyer le reste de la subvention sur dépôt et présentation d'un plan de communications jugé satisfaisant par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.3 L'événement jeunesse : une place de choix pour les jeunes / FDR-05-09-121

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité, bien ancré dans son milieu et issu d'une table de concertation sur la réalité jeunesse de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie, car il contribue au développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme porteur est crédible, expérimenté dans la gestion de projets et dans la sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse.

CRÉ-10-011

**Il est proposé par Florencia Mauri
appuyée par Sylvie Bureau
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 20 000 \$ au projet « L'événement jeunesse : une place de choix pour les jeunes » à même l'enveloppe du FDR de 2009-2010, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.4 Coordination créneau Accord bio-industries environnementales / FDR-05-09-122

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien direct avec le Plan de développement de l'Estrie, puisqu'il s'agit de supporter le développement d'un créneau ACCORD;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a adopté une résolution (CRÉ-08-129) visant à favoriser le développement des créneaux ACCORD en facilitant le financement de la coordination de chacun de ces créneaux;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2009-2010 est en concordance avec le plan stratégique 2009-2014 du créneau;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme porteur pour la coordination du créneau est compétent dans le domaine et a une bonne crédibilité dans le milieu.

CRÉ-10-012

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Robert Y. Pouliot
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 24 000 \$ au projet « Coordination du créneau bio-industries environnementales » à même l'enveloppe du FDR de 2009-2010;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.5 Sagas - Système d'information et application de gestion des arts de la scène / FDR-05-09-123

CONSIDÉRANT QUE malgré que l'idée du projet est intéressante et semble répondre à un besoin;

CONSIDÉRANT QUE, tel que présenté, le projet laisse entrevoir de nombreux facteurs de risques financiers et technologiques;

CONSIDÉRANT QUE les choix technologiques faits dans le projet ne semblent pas avoir été validés par un expert;

CONSIDÉRANT QU'aucune étude de marché n'a été réalisée afin de démontrer la pérennité du projet;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet et le montant demandé au FDR sont très élevés;

CONSIDÉRANT QUE seulement sept des vingt-deux membres de Réseau-Centre sont estriens.

CRÉ-10-013

**Il est proposé par Diane Gingras
appuyée par Denis Marceau
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement au projet « SAGAS ».

Adoptée à l'unanimité

5.2.6 Caravane du goût / FDR-05-09-125

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du projet démontre des facteurs de risque importants, notamment parce que le plan d'affaires et l'étude de marché ne sont pas complétés;

CONSIDÉRANT QUE le risque financier est important et que la pérennité du projet n'est pas assurée;

CONSIDÉRANT QU'il existe de nombreuses initiatives régionales en matière de marchés publics, événements et développement agro-alimentaire, et que le projet est peu en lien avec celles-ci.

CRÉ-10-014

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Bertrand Lamoureux
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement pour le projet « La Caravane du goût ».

Adoptée à l'unanimité

5.2.7 Relance du Grand Prix de Valcourt / FDR-05-09-127

CONSIDÉRANT QU'une vaste mobilisation régionale est en cours pour relancer le Grand Prix de Valcourt;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Gestion G.P.V. a déposé une demande d'aide financière pour soutenir la relance de l'événement de manière exceptionnelle et non récurrente;

CONSIDÉRANT QUE le Grand Prix de Valcourt est un événement identitaire régional majeur ayant de fortes retombées économiques;

CONSIDÉRANT QUE le Grand Prix de Valcourt est une vitrine concrète qui met en valeur le créneau ACCORD Matériel de transport.

CRÉ-10-015

**Il est proposé par Sylvie Bureau
appuyée par Robert G. Roy
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 20 000 \$ au projet « Relance du Grand prix de Valcourt » à même l'enveloppe du FDR 2009-2010;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.8 TACTIC Ltée - Internet haute vitesse / FDR-05-09-129

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a réservé en septembre 2009 une enveloppe de 600 000 \$ pour le déploiement de projets d'Internet haute vitesse, soit un montant maximal de 100 000 \$ par MRC admissible;

CONSIDÉRANT QUE le projet TACTIC Ltée vise le déploiement d'Internet haute vitesse dans la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a approuvé le projet en juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères identifiés par la CRÉ de l'Estrie pour accorder une aide financière aux projets d'Internet haute vitesse.

CRÉ-10-016

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Bertrand Lamoureux
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 100 000 \$ au projet « TACTIC Ltée », à même l'enveloppe du FDR 2009-2010, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.9 Les services de santé en Estrie, une affaire de coopération - volet études et recherches / FDR-05-09-306

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 en ce qui concerne l'accès aux services de proximité sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit également dans la vision de développement de l'Estrie qui vise à augmenter le niveau de santé des communautés, ainsi que le développement des communautés rurales et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de cerner les opportunités de développement de coopératives en lien avec la santé et que des projets structurants pourraient en ressortir.

CRÉ-10-017

**Il est proposé par Gérard Marinovich
appuyé par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 20 000 \$ au projet « Les services de santé en Estrie, une affaire de coopération », à même le volet Études et recherches de l'enveloppe du FDR 2009-2010, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

Il est demandé à l'équipe de s'assurer que des liens étroits soient faits entre ce projet et le secteur de la santé pour s'assurer de la complémentarité et de la cohérence des travaux.

5.3 Suivi – Ententes spécifiques

5.3.1 Entente spécifique sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région de l'Estrie

5.3.1.1 Reconduction pour l'an 3 et engagements financiers

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé en 2007-2008 une entente spécifique de trois (3) ans visant l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi de l'entente spécifique a pris connaissance du rapport d'étape 2008-2009 et que ce dernier est conforme aux attentes, les objectifs de réalisation étant majoritairement rencontrés ou en voie de l'être;

CONSIDÉRANT QUE les promotrices ont présenté les perspectives de leur projet pour l'an 3 de l'entente et que ces dernières ont été analysées selon les critères fournis par le comité de suivi;

CONSIDÉRANT QUE les sommes disponibles pour l'an 3 de l'entente sont de l'ordre de 112 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi recommande aux partenaires de consolider les retombées des projets actuellement financés par l'entente.

CRÉ-10-018

**Il est proposé par Michèle Lavoie
appuyée par Nicole Robert
et résolu :**

DE reconduire l'entente spécifique visant l'égalité entre les hommes et les femmes pour une troisième année;

D'engager un montant de 50 000 \$ pour l'an 3 de l'entente spécifique portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région de l'Estrie, à même l'enveloppe du FDR 2009-2010;

D'engager, conformément aux normes du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), volet Action Jeunesse structurante, une somme de 36 000 \$ pour l'année 2009-2010;

D'accorder, conformément aux recommandations du comité de suivi :

- un financement de 38 000 \$ à CIME pour atteindre les objectifs du projet « La relève au féminin dans les métiers d'avenir »;
- un financement de 19 000 \$ à l'organisme les PÉPINES pour poursuivre le projet « Objectif 50-50 »;
- un financement de 35 000 \$ à l'Observatoire estrien sur la participation des femmes pour réaliser le suivi de l'entente, son évaluation finale et une analyse des enjeux à traiter dans le futur.

DE réserver, conformément aux recommandations du comité de suivi, 20 000 \$ à l'organisme Femmes et politique municipale de l'Estrie, conditionnellement au dépôt d'un plan d'action visant à mettre en place un réseau consolidé d'élues et de candidates. Le plan devra être jugé satisfaisant par le comité de suivi de l'entente spécifique.

Adoptée à l'unanimité

5.3.2 Entente administrative concernant l'amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie / FDR-05-09-202

CONSIDÉRANT QUE l'entente spécifique sur « l'amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie » couvrant la période 2006-2009 est maintenant terminée;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente spécifique en matière de culture pourrait être conclue, mais que les bases d'une telle entente ne sont pas encore déterminées;

CONSIDÉRANT QU'il est important de maintenir la mobilisation des acteurs pour le développement culturel en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente spécifique qui vient de se terminer désire conclure une entente administrative transitoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité-conseil de l'axe 1 se montre favorable à la réalisation d'une telle entente administrative.

CRÉ-10-019

**Il est proposé par Nathalie Goguen
appuyée par Bernard Sévigny
et résolu :**

D'approuver la signature d'une entente administrative transitoire pour 2009-2010 pour l'amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie;

D'accorder une subvention maximale de 40 000 \$ à cette entente à même l'enveloppe du FDR 2009-2010;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.3.3 Entente spécifique sur l'adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de l'Estrie

Reconduction pour l'an 3

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie a retenu comme principe directeur dans le plan de développement 2007-2012 la réduction des inégalités et la promotion de l'équité, particulièrement pour les femmes, les jeunes, les aînés et les personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé en 2007-2008 une entente spécifique de cinq (5) ans visant l'amélioration des conditions de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la CRÉ de l'Estrie pour l'année 2009-2010 est de 25 000 \$ (an 3 de 3) et que cet engagement est prévu au budget 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente spécifique a pris connaissance de l'avancement des travaux de l'entente spécifique, notamment des résultats du premier appel de projets du Fonds en faveur des aînés, et que ces travaux sont conformes aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente recommande aux partenaires de poursuivre leur engagement.

CRÉ-10-020

**Il est proposé par Michèle Lavoie
appuyée par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

DE confirmer l'engagement de 25 000 \$ pour l'an 3 de l'entente spécifique sur l'amélioration des conditions de vie des aînés dans la région de l'Estrie, à même l'enveloppe du FDR 2009-2010.

Adoptée à l'unanimité

Recommandations de projets

5.3.3.1 Aménagement des infrastructures du Centre communautaire Élie-Carrier / ES05-07-203-FIA1

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit clairement dans les priorités de la Table de coordination des aînés de la MRC de Coaticook et dans les objectifs du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un effet structurant sur le milieu puisqu'il permet d'améliorer une infrastructure utilisée par les aînés, d'augmenter et de diversifier la gamme de services offerts, d'offrir des espaces locatifs à coût abordable aux organisations du milieu et d'assurer la pérennité du Centre en augmentant ses revenus de location d'espaces;

CONSIDÉRANT l'engagement des membres du Centre Élie-Carrier dans la réalisation du projet.

CRÉ-10-021

**Il est proposé par Bertrand Lamoureux
appuyé par Diane Gingras
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 20 000 \$ au projet « Aménagement des infrastructures du Centre communautaire Élie-Carrier », à même l'enveloppe du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.3.3.2 Accompagnement et soutien aux personnes aînées / ES05-07-203-FIA2

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les priorités de la Table de concertation services aux aînés des Sources et dans les objectifs du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur entrevoit des difficultés à pouvoir pérenniser le service au-delà de la période de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la pérennité du projet n'est pas assurée et que, par le fait même, le projet crée un besoin auquel il sera difficile de répondre à long terme;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas le cadre budgétaire du Fonds.

CRÉ-10-022

**Il est proposé par Diane Gingras
appuyée par Robert Y. Pouliot
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement au projet « Accompagnement et soutien aux personnes âgées ».

Adoptée à l'unanimité

5.3.3.3 Combattre l'exclusion sociale des aînés / ES05-07-203-FIA3

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit clairement dans les priorités et le plan d'action de la Table de concertation des aînés de Memphrémagog, ainsi que dans les objectifs du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet de consolider et soutenir les activités de bénévoles œuvrant déjà auprès des personnes âgées et de les outiller pour intervenir de manière encore plus adéquate;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet de sensibiliser et d'outiller les propriétaires des principaux lieux fréquentés par les aînés, ainsi que les milieux scolaires et communautaires, à l'égard de l'entraide et du civisme envers les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet bénéficie d'un solide partenariat, étant issu des travaux de la Table de concertation des aînés de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT la présence de préoccupations quant à la pérennité du deuxième volet, qui consiste à offrir des ateliers aux proches aidants.

CRÉ-10-023

**Il est proposé par Gérard Marinovich
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 20 000 \$ au projet « Combattre l'exclusion sociale des aînés », à même l'enveloppe du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

DE transmettre au promoteur des recommandations quant à la pérennité du deuxième volet du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrée ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.3.3.4 Résidence Castonguay / ES05-07-203-FIA4

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit clairement dans les priorités de la Table de concertation services aux aînés des Sources et dans les objectifs du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un effet structurant sur le milieu puisqu'il permet de répondre à un manque criant de logements à coût modique avec services tout inclus à Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE le projet fait l'objet d'un excellent partenariat dans le milieu.

CRÉ-10-024

**Il est proposé par Jacques Hémond
appuyé par Huguette Desrochers
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 20 000 \$ au projet « Résidence Castonguay », à même l'enveloppe du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrée ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.3.3.5 Transmission du savoir-faire et activités physiques pour les aînés / ES05-07-203-FIA5

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit clairement dans les priorités de la Table de concertation services aux aînés des Sources et dans les objectifs du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet de relancer une organisation qui éprouve des difficultés de mobilisation à cause du vieillissement de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet d'offrir aux aînés des activités physiques, ce qui a un impact sur leur santé et leur autonomie, en plus de briser leur isolement;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'équipement ne peut à lui seul résoudre les problématiques vécues par l'organisme touché par le projet et qu'une réorganisation en profondeur semble nécessaire.

CRÉ-10-025

**Il est proposé par Alain Roy
appuyé par Nathalie Goguen
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 5 800 \$ au projet « Transmission du savoir-faire et activités physiques pour les aînés », à même l'enveloppe du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés, afin de défrayer les coûts des ressources professionnelles pour soutenir la réorganisation et conditionnellement à l'accord du promoteur de faire cette étape préalable à tout autre projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

**5.3.3.6 Les aînés et l'apprentissage de l'usage du transport collectif /
ES05-07-203-FIA8**

CONSIDÉRANT QUE le projet est en adéquation avec les objectifs du Fonds et ceux de la Table de concertation des organismes communautaires de Sherbrooke, secteur personnes aînées;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à un besoin observé par les organismes du milieu qui interviennent auprès des personnes aînées;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant, car il vise l'autonomie des personnes aînées en mettant en place un réseau d'accompagnateurs et des outils didactiques qui pourront être réutilisés;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet de briser l'isolement des personnes aînées et favorise leur implication, puisque les accompagnateurs seront des personnes aînées utilisant déjà le transport collectif et formées pour accompagner leurs pairs.

CRÉ-10-026

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot
appuyé par Nathalie Goguen
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 13 000 \$ au projet « Les aînés et l'apprentissage de l'usage du transport collectif », à même l'enveloppe du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés, afin de défrayer les coûts des ressources professionnelles, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.3.3.7 Service d'activités pour la clientèle âgée en perte d'autonomie légère et modérée de Windsor / ES05-07-203-FIA9

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les priorités de la Table de concertation des aînés du Val-Saint-François et dans les objectifs du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un effet structurant sur le milieu puisqu'il vise la concertation entre les organismes du milieu afin d'en arriver à une offre de service commune pour une catégorie d'aînés pour lesquels peu d'activités récréatives existent;

CONSIDÉRANT QUE les équipements acquis pour la réalisation du projet pourront continuer d'être utilisés par la suite.

CRÉ-10-027

**Il est proposé par Sylvie Bureau
appuyée par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 20 000 \$ au projet « Service d'activités pour la clientèle âgée en perte d'autonomie légère et modérée de Windsor », à même l'enveloppe du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés, conditionnellement à l'obtention du financement et la conclusion des partenariats nécessaires à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.3.3.8 Vers l'autogestion des bénévoles / ES05-07-203-FIA10

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit clairement dans les priorités de la Table de concertation des organismes de Sherbrooke, secteur aîné et dans les objectifs du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un effet structurant, car il permet de développer des outils assurant une meilleure gestion des bénévoles et, par conséquent, d'assurer un meilleur développement des activités pour desservir plus d'écoles et d'enfants;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau mode de gestion implanté permettra d'augmenter le nombre de bénévoles s'impliquant à la Maison des grands-parents de Sherbrooke et qu'une fois les outils mis en place, ils seront utilisés de manière permanente, ce qui assure la continuité du projet.

CRÉ-10-028

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot
appuyé par Nathalie Goguen
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 15 365 \$ au projet « Vers l'autogestion des bénévoles », à même l'enveloppe du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet et au respect de contributions gouvernementales équivalentes à 80 % du budget total;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.3.3.9 La Société Alzheimer de l'Estrie s'installe dans la MRC du Granit / ES05-07-203-FIA12

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit clairement dans les priorités de la Table de concertation des aînés du Granit et dans les objectifs du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant puisqu'il répond à un besoin grandissant dans la MRC du Granit et permet d'offrir des services de proximité à une population géographiquement éloignée de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE le projet facilite le lien avec les organismes du milieu qui travaillent avec les aînés et permet de mieux les outiller pour répondre adéquatement à une clientèle aux prises avec la maladie d'Alzheimer;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme porteur possède une solide expertise dans le domaine et bénéficie de chargés de projet compétents.

CRÉ-10-029

**Il est proposé par Colette Roy-Laroche
appuyée par Robert Y. Pouliot
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 16 000 \$ au projet « La Société Alzheimer de l'Estrie s'installe dans la MRC du Granit », à même l'enveloppe du Fonds d'initiatives locales et régionales pour les aînés, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.3.4 Entente spécifique sur le développement de l'offre touristique - Reconduction pour l'an 3 et engagements financiers

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie a signé une entente spécifique de trois (3) ans pour la mise en place du Fonds de développement de l'offre touristique (FDOT);

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente spécifique a procédé à un quatrième appel de projets dans le cadre du FDOT;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie s'est engagée à verser 100 000 \$ par année durant trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion recommande de poursuivre l'entente pour cette troisième année;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion recommande de soutenir cinq (5) projets;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a identifié certains principes quant à l'identification des projets auxquels elle accordera son aide financière.

CRÉ-10-030

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot
appuyé par Gérard Marinovich
et résolu :**

DE reconduire l'entente spécifique sur le développement de l'offre touristique pour la troisième et dernière année et d'engager un montant de 100 000 \$ comme prévu au protocole d'entente, à même l'enveloppe du FDR 2009-2010;

D'accorder le financement aux projets suivants :

- 50 000 \$ au projet « Centre d'observation et d'éducation du marais » présenté par Les Amis du Marais de la Rivière aux Cerises, conditionnellement à l'obtention du financement requis;
- 50 000 \$ au projet « Randonnée pédestre dans les Cantons-de-l'Est » présenté au comité de gestion par Tourisme Cantons-de-l'Est sous réserve que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :
 - Engagement financier des CLD à la démarche comme proposé au projet;

- Prise en compte des orientations émises par les instances suivantes : la Commission sur les Ressources naturelles et le territoire de la CRÉ de l'Estrie, l'entente spécifique sur les Montérégiennes des CRÉ de l'Estrie et de la Montérégie-Est et le Plan d'affectation des terres publiques (PATP);
- Participation de la CRÉ de l'Estrie au comité aviseur.

D'émettre un appui officiel de la CRÉ de l'Estrie au projet « Centre d'observation et d'éducation du marais » auprès des autres paliers du gouvernement afin de s'assurer de compléter le montage financier;

D'autoriser le président ou son représentant à signer les protocoles d'entente.

Adoptée à l'unanimité

6 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)

6.1 Rencontre avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune - UAF 034-52

Monsieur Bernier fait rapport de la rencontre tenue le 8 janvier dernier avec les responsables du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). La CRÉ de l'Estrie a réitéré sa demande afin de scinder l'unité d'aménagement forestier (UAF) 034-52 en fonction du territoire de la région administrative, et ce, dès 2013 et non pas en 2018 comme le souhaite le ministère.

La CRÉ de l'Estrie tient fermement sa position et les autorités du MRNF ont bien entendu la requête et ceux-ci feront part de cette position à la ministre Nathalie Normandeau.

Avant de mettre en place une table de gestion intégrée des ressources pour établir le plan d'affectation pour cette unité d'aménagement, la CRÉ de l'Estrie attend les évaluations d'impacts de même que l'adoption de la Loi n° 57.

6.2 Nominations à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)

6.2.1 Nomination d'élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire est composée de dix-huit (18) commissaires votants, dont trois (3) représentants municipaux qui doivent être nommés par la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE M. Maurice Bernier, élu et président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire a annoncé son retrait de la Commission;

CONSIDÉRANT QU'un siège d'élus est vacant à la suite des élections municipales.

CRÉ-10-031 **Il est proposé par Robert G. Roy
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

DE désigner et nommer Mme Sylvie Bureau, mairesse de la Ville de Windsor, au poste d'élue municipale au sein de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, et ce, jusqu'au trente et un (31) mars deux mille douze (2012).

Adoptée à l'unanimité

CRÉ-10-032 **Il est proposé par Nicole Robert
appuyée par Jacques Hémond
et résolu :**

DE désigner et nommer M. Réjean Masson, préfet de la MRC de Coaticook, au poste d' élu municipal au sein de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, et ce, jusqu'au trente et un (31) mars deux mille douze (2012).

Adoptée à l'unanimité

6.2.2 Nomination à la présidence

CONSIDÉRANT QUE M. Maurice Bernier, élu et président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire a annoncé son retrait de la Commission.

CRÉ-10-033 **Il est proposé par Jacques Hémond
appuyé par Sylvie Bureau
et résolu :**

DE désigner et nommer M. Réjean Masson, à la fonction de président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, et ce, jusqu'au trente et un (31) mars deux mille onze (2011).

Adoptée à l'unanimité

6.3 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II Reconduction

CONSIDÉRANT QUE le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-Volet II a pour objectif de contribuer au développement social et économique des régions et à la création d'emplois en favorisant la réalisation d'activités visant à maintenir ou à améliorer la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-Volet II vient à échéance le trente et un (31) mars deux mille dix (2010);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune procède actuellement à la révision du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-Volet II;

CONSIDÉRANT l'urgence pour le milieu régional d'être assuré de disposer de fonds et d'en connaître les paramètres, une année de transition serait bénéfique;

CONSIDÉRANT QUE cette période de transition serait nécessaire pour bien préparer les modalités et paramètres de déploiement du programme pour les années subséquentes.

CRÉ-10-034

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Sylvie Bureau
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie demande à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Mme Nathalie Normandeau, de reconduire le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-Volet II, selon les paramètres actuels pour l'année 2010-2011;

DE reconduire le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-Volet II et le bonifier avec de nouveaux paramètres pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Masson ajoute un commentaire à la suite de la rencontre de la Table des MRC de l'Estrie. Celle-ci a convenu de procéder au lancement de l'appel de projets auprès des promoteurs en spécifiant que le tout est conditionnel à la reconduction du programme.

On profite de l'occasion pour annoncer la nomination de Réjean Masson, à titre de représentant de la Table des MRC de l'Estrie au conseil de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée. Au nom de la CRÉ de l'Estrie, Monsieur Bernier lui formule des remerciements et des félicitations quant à cette nomination.

6.4 Adhésion à la charte du bois - coalition bois

Sur recommandation des commissaires de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, M. Jean-Louis Blanchette présente et fait lecture de la charte que la Coalition Bois Québec propose afin de soutenir les actions de lutte contre les changements climatiques et à l'économie québécoise par l'utilisation accrue du matériau bois dans la construction. Par ses actions, la Coalition assumera un leadership dans la création d'une véritable culture d'utilisation du bois dans la construction au Québec, tout en implantant un réseau d'intervenants en mesure d'agir efficacement.

ATTENDU QUE :

- le gouvernement du Québec a inclus l'atteinte du développement durable dans ses orientations stratégiques;
- de plus en plus, le consommateur exige de connaître l'origine des biens qu'il se procure et est plus sensible à leur empreinte écologique;
- il est dans l'intérêt des métiers de la foresterie et du bois que le Québec se distingue par son engagement envers des pratiques respectueuses de l'environnement;
- les matériaux conçus de façon respectueuse de l'environnement prendront une place grandissante sur les marchés et qu'il convient d'utiliser les bons matériaux pour les meilleurs usages;
- les élus, les décideurs, les concepteurs, les fabricants et les constructeurs désirent lancer un signal fort quant à leur engagement envers le développement durable;
- l'intérêt manifeste des milieux concernés justifie la création d'une coalition québécoise du bois.

CRÉ-10-035

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Sylvie Bureau
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie adhère à la charte de Coalition Bois Québec;

QUE, par la signature de cette charte, la CRÉ de l'Estrie déclare que :

- La CRÉ de l'Estrie considère que l'usage accru du bois dans la construction est prioritaire;
- Le bois peut jouer un rôle important dans la séquestration du carbone et qu'il est renouvelable et recyclable;
- L'utilisation prioritaire du bois, là où elle est appropriée, contribue à la réduction des gaz à effet de serre;
- L'utilisation du bois provenant de forêts aménagées selon les principes du développement durable va dans le sens des objectifs sociaux, environnementaux et économiques du Protocole de Kyoto;
- L'accroissement de la part du bois dans la construction au Québec pourra contribuer à réduire l'empreinte écologique des bâtiments;
- La CRÉ de l'Estrie désire poursuivre la recherche d'une conjugaison optimale des différents matériaux de construction en valorisant pour chacun ses qualités énergétique, écologique, sociale et environnementale;
- La CRÉ de l'Estrie s'engage, en collaboration avec les autres signataires de la Charte, à créer des conditions permettant une utilisation accrue des produits du bois.

Adoptée à l'unanimité

Les membres de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire suggèrent que, dans la mesure du possible, le bois utilisé soit de provenance du Québec, stipule Monsieur Blanchette.

Monsieur le président profite de l'occasion pour manifester son souhait à ce que toutes les municipalités de l'Estrie adhèrent à cette charte.

7 TABLE DE CONCERTATION SUR LES VHR

7.1 Rapport du ministre - Fiche synthèse

M. François Fréchette présente succinctement le rapport du ministre sur les véhicules hors route : vers un développement durable de la pratique. Il mentionne qu'à ce jour, aucune proposition n'a été reçue du ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au renouvellement d'une entente. Il mentionne également que ce rapport est disponible sur le site Web du ministère des Transports du Québec et pour ceux qui souhaitent obtenir une version papier, ils n'ont qu'à communiquer avec la CRÉ.

En complément d'information, Marie-Hélène Wolfe ajoute que la CRÉ de l'Estrie est en attente des développements du ministère des Transports du Québec et que la CRÉ a complété son mandat de trois (3) ans.

Le président mentionne qu'advenant une reconduction du mandat régional, le conseil d'administration aura à se prononcer sur la poursuite des travaux en fonction du mandat que le MTQ proposera à la CRÉ de l'Estrie.

7.2 Rapport de la CRÉ de l'Estrie sur le mandat 2006-2009

M. François Fréchette présente le rapport acheminé au ministère des Transports du Québec concernant le mandat. Les travaux de la Table estrienne de concertation sur les VHR se sont articulés en animant le milieu, en proposant des sentiers interrégionaux consensuels pour l'Estrie, en identifiant les problématiques liées à l'établissement de ces sentiers et en mettant en place un plan d'évacuation des blessés.

Un montant a été réservé par la CRÉ de l'Estrie pour la réalisation d'un plan d'évacuation des blessés. Toutefois, à la suite de l'évolution du dossier au niveau national et de l'intervention du ministère de la Sécurité publique (MSP), il a été convenu d'attendre la proposition du tronc commun du MSP et de proposer des ajustements en fonction des réalités de l'Estrie, en collaboration avec les partenaires pressentis. Une fois le tronc commun connu, la CRÉ de l'Estrie proposera de relancer ses partenaires afin de constater les modulations régionales nécessaires au déploiement et à l'application d'un plan d'évacuation des blessés fonctionnels en région.

Monsieur Bernier profite de l'occasion pour remercier les membres du comité de la Table estrienne de concertation sur les véhicules hors route pour leur excellent travail et tient à souligner l'appui remarqué de M. François Fréchette dans ce dossier.

8 FORUM JEUNESSE ESTRIE

8.1 Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) : Entente spécifique sur la mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la qualification des jeunes estriens

CONSIDÉRANT QUE l'entente spécifique sur la mobilisation pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la qualification des jeunes estriens a été signée par le Forum jeunesse Estrie et les 31 partenaires;

CONSIDÉRANT QUE l'entente spécifique s'actualise par le projet « Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) », porté par la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIE);

CONSIDÉRANT QUE l'entente spécifique est d'une durée de cinq (5) ans, mais que la contribution du Forum jeunesse Estrie n'avait été accordée que pour les trois (3) premières années;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régional d'investissement jeunesse a été reconduit pour les années 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie recommande d'investir 100 000 \$ par année pour les années 2009-2010 et 2010-2011.

CRÉ-10-036

**Il est proposé par Huguette Desrochers
appuyée par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

D'accorder la somme de 200 000 \$ à même l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2010 pour la poursuite des travaux du projet « Partenaires pour la réussite éducative en Estrie »;

QUE le président de la CRÉ de l'Estrie et le président du Forum jeunesse Estrie soient autorisés à signer une entente administrative avec la Commission scolaire des Sommets et la Table estrienne de concertation interordres en éducation.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Bilan 2006-2009 du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)

Mme Caroline Falcão, conseillère en développement du Forum jeunesse Estrie présente le bilan de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 et présente en chiffre les investissements réalisés par le Fonds régional d'investissement jeunesse 2006-2009. Force est de constater que ce fonds a des impacts directs sur les jeunes et sur le développement économique de la région.

Monsieur le président fait remarquer l'effet levier majeur, c'est-à-dire que chaque dollar investi par le FRIJ correspond à 4,10 \$ investis par les partenaires de la région.

Mme Nicole Robert, préfet de la MRC du Haut-Saint-François, demande de véhiculer un message plus positif quant aux allégations portant sur la pauvreté et la scolarisation en Estrie.

9 AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

9.1 Forum sur l'avenir économique du Québec

Monsieur le président fait un bref rapport de la Rencontre économique 2010 qui s'est tenue à Lévis les 20 et 21 janvier derniers à la suite d'une invitation du premier ministre, M. Jean Charest.

Le président a été sélectionné, de même que deux autres présidents de CRÉ, soit Bertrand Berger de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et Mme Caroline St-Hilaire de la CRÉ de Longueuil, pour représenter les vingt et une (21) CRÉ de la province de Québec lors de cette rencontre.

Ils ont discuté des mesures favorisant la relance économique et du positionnement de l'économie du Québec dans 20 ans. L'objectif étant un exercice de sensibilisation de l'ensemble de la population à travers un certain nombre de décideurs. Il est important de cibler un certain nombre d'enjeux à considérer au cours des prochaines années, tel que l'innovation, les créneaux Accord, etc., et de réitérer l'importance du secteur de la forêt, du bois et de la fibre, ainsi que de prioriser le développement de l'énergie, tel que l'énergie éolienne et l'importance de la biomasse.

Il a également été question de l'importance de l'immigration au Québec et de voir à maintenir les gens d'expérience à l'emploi.

Il informe les membres que le premier ministre a convoqué les présidents des CRÉ pour une Table Québec-Régions le 24 février prochain et que le développement économique sera à l'ordre du jour.

Mme Nicole Robert stipule que la MRC du Haut-Saint-François est très préoccupée par la biomasse et l'énergie. Elle mentionne qu'un projet certifié LEED est en cours au marché d'alimentation IGA d'East Angus.

9.2 Centre de communications santé de l'Estrie

Mme Marie-Hélène Wolfe présente ce point. La CRÉ de l'Estrie a été invitée à désigner un élu municipal pour siéger au conseil d'administration du Centre de communication santé de l'Estrie. Le Centre de communication santé de l'Estrie est une personne morale légalement constituée en vertu de la loi n° 96 « *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence* ». Cette entité régionale reçoit les appels en provenance d'un centre d'urgence 911 et d'un établissement requérant l'intervention des services préhospitaliers d'urgence.

Un appel d'intérêt est lancé auprès de la cohorte des MRC et des municipalités de l'Estrie pour solliciter des candidatures d'élus(es) à occuper ce poste d'administrateur. Il est suggéré de faire suivre les propositions de candidatures à la CRÉ de l'Estrie d'ici le prochain conseil d'administration. Entre-temps, la permanence de la CRÉ de l'Estrie fera suivre aux membres du conseil l'information nécessaire et complémentaire au dépôt conforme des candidatures.

9.3 Projet de Loi no 78 - Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financements des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives

Madame Wolfe informe les membres sur la portée du projet de Loi. Essentiellement, celui-ci modifie la Loi électorale sur 2 aspects : la représentation électorale et le financement des partis politiques.

Le député Robert Dutil a repris le dossier étant donné l'état de santé de M. Claude Béchar. Des consultations débuteront le 16 février prochain et la date de dépôt des mémoires est le 1^{er} février. Certaines CRÉ prendront position sur la volonté de reconnaître le découpage des régions administratives.

Les délais ne permettent pas à la CRÉ de l'Estrie de se prononcer sur le sujet, étant donné qu'aucun comité de travail ne s'est penché sur le sujet.

M. Bernard Sévigny ajoute que le contentieux de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) s'est penché sur les impacts que cette modification apportera. Le portrait qui se dresse en Estrie est que la région passera de 8 voix à 5 voix. La vigilance s'impose dans ce dossier.

Madame Wolfe mentionne qu'au 19 janvier dernier, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et Solidarité rurale réagissaient de façon favorable à cette nouvelle loi, de façon défavorable, le Mouvement pour une démocratie nouvelle, Québec solidaire, la Coalition pour un Québec des régions et deux (2) experts Michel Auger et Pierre Drouilly et aucune réaction de la part de l'Union des municipalités du Québec et du Collectif féminisme et démocratie.

Donc, le mot d'ordre à retenir est « vigilance ».

9.4 Train rapide : objectif Rive-Sud

Marie-Hélène Wolfe présente les travaux dans ce dossier interrégional de même que les derniers développements. Les gouvernements du Canada et du Québec ont commandé des études pour qu'une liaison rapide Québec-Windsor soit déployée.

Le 23 septembre 2009, une première rencontre a eu lieu à Drummondville où une soixantaine de personnes étaient présentes et un fort consensus a été établi sur la pertinence d'un train rapide, sur la conservation de la liaison Québec-Windsor, sur la volonté qu'il y ait une voie dédiée et sur la volonté que les deux paliers gouvernementaux tiennent compte de deux (2) trajets potentiels, soit la Rive-Nord et la Rive-Sud. Une

démonstration a été faite sur la pertinence et l'efficacité du trajet de la Rive-Sud. Une autre rencontre s'est tenue le 8 décembre dernier à la suite de la création de la coalition. Cet après-midi, à Drummondville, se tient la première rencontre du comité de travail de cette coalition.

Étant donné que la CRÉ de l'Estrie n'a pu être présente toutes ces rencontres, celle-ci s'est adjointe à M. Alain Larouche, directeur général de Tourisme Cantons-de-l'Est qui est, à ce moment-ci, le représentant de la région. Celui-ci a remarqué que lors de ces rencontres, il y avait beaucoup de professionnels et que peu d'élus municipaux se manifestent en complément.

C'est pourquoi, la CRÉ de l'Estrie veut se pencher sur les suites à donner à ce dossier et verra à participer à un comité d'élus pour les représentations qui devront être faites auprès des instances gouvernementales.

Monsieur Bernier ajoute que ce dossier est très important pour le développement économique de la région.

10 AFFAIRES DIVERSES

10.1 Unis de cœur pour Haïti

Mme Nathalie Goguen informe l'assemblée qu'une soirée de recueillement se tiendra le 28 janvier prochain au Delta Sherbrooke et accueillera tous les Haïtiens sherbrookoïses et des environs qui vivent l'horreur à distance, l'angoisse et la peine des êtres chers disparus.

Le 28 janvier, Sherbrooke s'offre cet espace. Cette soirée silencieuse accueillera l'impuissance de tous face à cette catastrophe humanitaire. Les cœurs s'uniront en solidarité pour le peuple haïtien et tous pourront venir témoigner de leurs sympathies aux Haïtiens d'ici.

Un hommage sera rendu aux êtres chers disparus dans ce séisme. Au cours de cette soirée spéciale en soutien au peuple haïtien, douze (12) poèmes d'auteurs haïtiens feront l'objet d'une lecture publique par des comédiens locaux ainsi que des gens de médias.

Toute la population estrienne est invitée à participer à cette soirée de solidarité remplie d'émotions.

11 PROCHAINE RÉUNION

Le prochain conseil d'administration étant prévu le 24 février prochain et exceptionnellement, le président demande aux membres leur disponibilité pour les 23 ou 24 février prochain, étant donné qu'une Table Québec-Régions se tiendra le 24 février prochain et que le premier ministre désire y rencontrer tous les présidents de CRÉ.

Une évaluation plus étoffée étant nécessaire, alors une confirmation écrite leur sera envoyée par courriel au cours des prochains jours.

12 LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

**CRÉ-10-037 Il est proposé par Florencia Mauri
appuyée par Réjean Masson
et résolu :**

DE déclarer la levée de la séance à 11 h 47.

Adoptée à l'unanimité

MAURICE BERNIER, président

HUGUETTE DESROCHERS, secrétaire